

Logements locatifs sociaux

Offre nouvelle - État d'avancement au 15 décembre

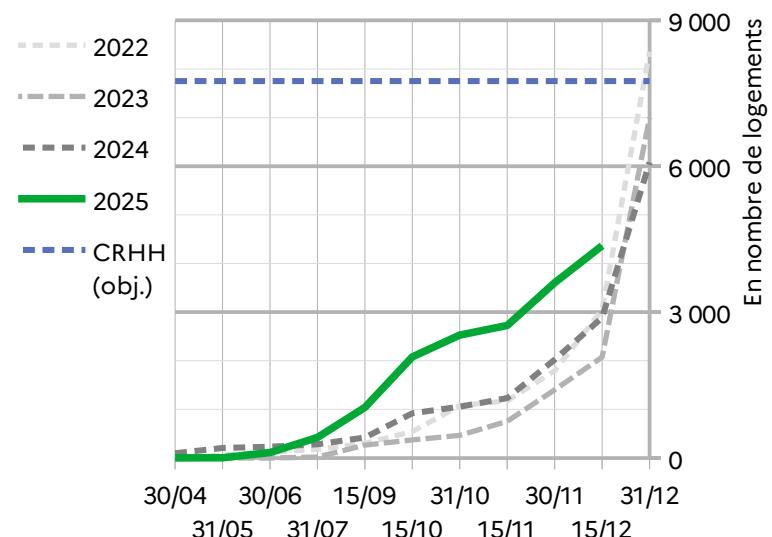
Objectifs et enveloppes 2025

L'objectif 2025 notifié par le ministère porte sur l'agrément initial de **8 366** logements locatifs sociaux dans la région, dont **2 680** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). L'enveloppe budgétaire pour atteindre cet objectif s'élève à **36,7 M€**, à laquelle s'ajoute une enveloppe de **5,4 M€** pour un objectif de **418** PLAI adaptés. En octobre 2025, l'avancement des dossiers en recyclage foncier et la consommation de l'enveloppe de subvention ont conduit à ajuster les objectifs territoriaux, qui ont été ensuite validés le 22 octobre par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

État de l'avancement des agréments

Au 15 décembre, **232** dossiers sont agréés pour **4 365** logements locatifs sociaux, soit 60 % de l'objectif de 7225 (19 % en 2023 et 32 % en 2024).

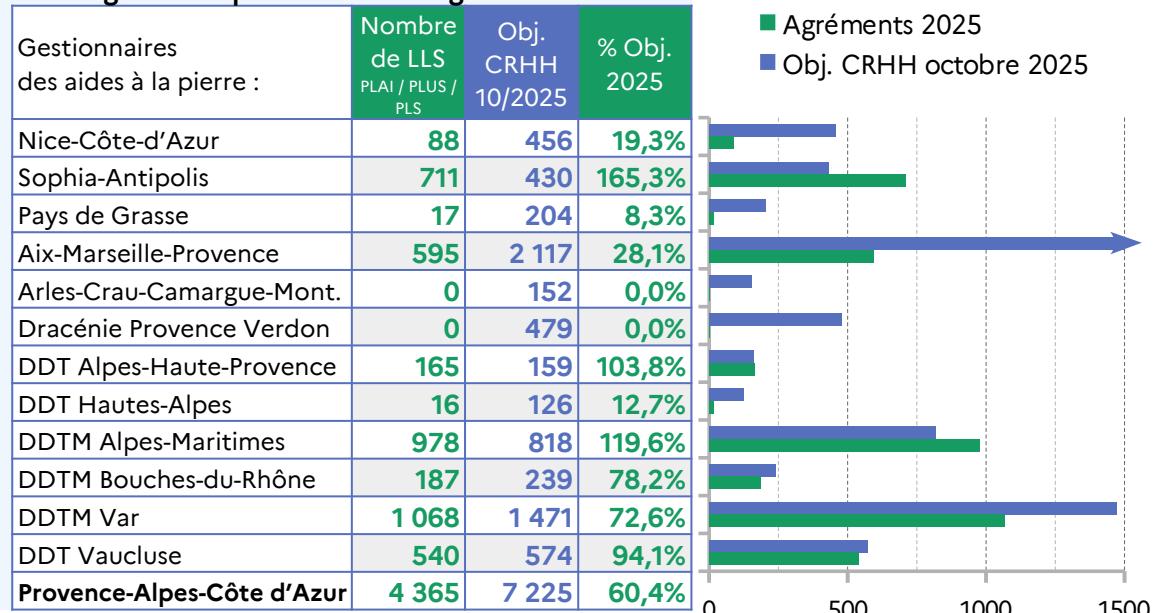
La dynamique peut être attribuée en partie aux opérations en recyclage foncier (28 % du total). Le bonus recyclage foncier a fait l'objet d'une large communication des services de l'État auprès des bailleurs sociaux. Ils ont été incités à déposer leurs dossiers de demande de subvention le plus rapidement possible pour bénéficier de ces crédits supplémentaires.



État de l'avancement des agréments par territoire de gestion

Au 15 décembre, les DDT(M) ont atteint 87 % de leurs objectifs (50 % en 2024), en consommant la totalité des enveloppes de subventions mises à leurs dispositions.

Les délégataires ont atteint 37 % de leur objectifs (21 % en 2024).



Source : Ministère chargé du logement - SIAP (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 décembre 2025

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

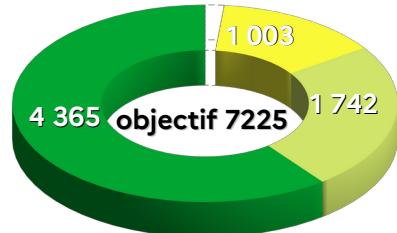
Contact : ulh.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 juin - 15 septembre - 15 octobre - 15 novembre - 15 décembre - janvier (bilan)

Programmation 2025

Au 15 décembre, 232 dossiers sont agréés pour 4 365 logements locatifs sociaux, 90 dossiers sont dans le circuit de signature pour 1 742 logements, 55 dossiers sont en instruction pour 1 003 logements. Ces 7 110 logements représentent 98 % de l'objectif régional de 7 225. Par ailleurs, 63 dossiers au maximum sont en cours de complétude pour 1 469 logements et 37 dossiers au maximum pour 1 090 logements demeurent proposés à la programmation.



Activité ANRU

Le nombre de logements des dossiers engagés de reconstitution de l'offre ANRU le 15 décembre s'élève à 2 312 (dont 1 545 PLAI) pour un objectif 2025 de 1 981.

Activité rénovations énergétiques 2025

Une enveloppe de 9,4 M€ est disponible pour 2025.

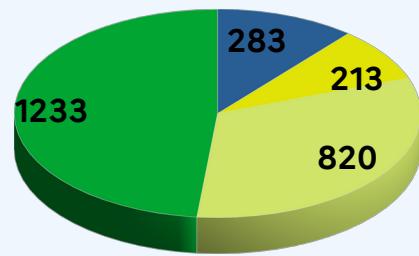
Au 15 décembre, 27 dossiers ont été engagés en rénovation énergétique ou changement de vecteur, pour un montant de subvention de 5,28 M€.

Avancement bonus recyclage foncier

Au 15 décembre, 1 233 logements ont été agréés dans des dossiers en recyclage foncier (PLS compris) : *Acquisition-Amélioration - Transformation de bureaux en logements - Surélévation - Démolition-reconstruction*

Gestionnaires des aides à la pierre :	Dossiers en recyclage foncier					LLS Agréés
	PLAI	PLUS	PLS	LLS	%	
Nice-Côte-d'Azur	5	4	8	17	19%	88
Sophia-Antipolis	4	8	294	306	43%	711
Pays de Grasse	1	5		6	35%	17
Aix-Marseille-Provence	122	63	93	278	47%	595
Arles-Crau-Camargue-Mont.				0		0
Dracénie Provence Verdon				0		0
DDT Alpes-Haute-Provence	20	48	2	70	42%	165
DDT Hautes-Alpes	3	3		6	38%	16
DDTM Alpes-Maritimes	11	17	168	196	20%	978
DDTM Bouches-du-Rhône	25	13	4	42	22%	187
DDTM Var	134	61	30	225	21%	1 068
DDT Vaucluse	38	42	7	87	16%	540
Provence-Alpes-Côte d'Azur	363	264	606	1 233	28%	4 365

L'ensemble de la programmation dans le SIAP s'élève à 2 549 logements, avec l'avancement suivant :



- agréés
- dans le circuit de signature
- en instruction
- en cours de complétude

Les enveloppes pour les subventions État

Au 15 décembre, 75 % de l'enveloppe pour les subventions État a été consommé. Un complément a été demandé au FNAS.

En 2025, le montant moyen de subvention pour un PLAI demeure à 10 000 €/lgt. Ce montant est porté à 13 500 €/lgt pour les résidences sociales (RS) ou pensions de famille (PF).

Le montant de subvention complémentaire pour les PLAI adaptés est égal à 20 000 €/lgt (lgts ordinaires) et 15 000 €/lgt (lgts en structure).

Des primes peuvent être accordées pour accompagner certaines thématiques : bonus recyclage foncier ou immobilier compris entre 15 000 €/lgt et 30 000 €/lgt, appel à projet "confort d'été", financement des opérations en communes carencées (cf. note programmation).

Consommation des enveloppes pour les subventions État	FNAP 479	FNAP 480
	Opérations nouvelles	PLAI adaptés
Nice-Côte-d'Azur	463 000	55 000
Sophia-Antipolis	780 000	180 000
Pays de Grasse	140 000	0
Aix-Marseille-Provence	6 437 000	1 090 000
Arles-Crau-Camargue-Mont.	0	0
Dracénie Provence Verdon	0	0
DDT Alpes-Haute-Provence	1 933 355	160 000
DDT Hautes-Alpes	174 000	40 000
DDTM Alpes-Maritimes	4 713 500	0
DDTM Bouches-du-Rhône	1 120 000	0
DDTM Var	8 056 000	765 000
DDT Vaucluse	3 630 000	880 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 446 855	3 170 000